MAIRIE DE MONTAGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mmes CARTIER – FRAISSE-SIBILLE - GAY-VIDAL - JEANJEAN MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE – PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT – TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON – DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD – LECAMUS - MEUNIER - RIGNANESE - SAYLLAC – TOURNIER.

Etaient excusés : Mme MARTINAUD a donné procuration à Mr LECAMUS – Mme TEDESCHI a donné procuration à Mme FRAISSE-SIBILLE - Mr PROST a donné procuration à Mr GERGAUD.

Etaient absents : Mr GAUMOND.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2015 :
le compte rendu est approuvé par 18 voix pour et 4 voix contre.

Délibération 2015-021 Subventions aux associations exercice 2015 : le total des subventions s'élève à 24 800 € dont 2 200 € de subvention exceptionnelle à l'association « Les amis du vieux Montagny » et 200 € au club de basket de Grigny qui fête ses 50 ans. Deux nouvelles associations ont eu une attribution : 300 € pour « Boxing et Gym Montagny » et 100 € pour le « Badmington », les autres associations percevront la même subvention que l'an dernier. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-022 Mise en place du prélèvement automatique pour les factures des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire et de la crèche – modification des règlements intérieurs : à la demande de la trésorerie d'Oullins, afin d'éviter les impayés et les frais de recouvrement qui en découlent, ce mode de règlement est préconisé. Aoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-023 Remboursement des pénalités de retard à l'entreprise AT CLIM, lot n° 9 du marché de réutilisation d'un bâtiment en salle polyvalente : des pénalités avaient été retenues à cette entreprise de 2 472 € pour retard dans l'exécution. Celle-ci ayant rattrapé son retard en cours de chantier, il y a donc lieu de lui rembourser cette somme. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-024 Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Montagny :celle-ci participe financièrement aux activités pédagogiques organisées par les écoles. Cette année il s'agit d'un voyage à Marlhes pour des élèves de l'école des Landes. Monsieur le Maire demande de verser une subvention exceptionnelle de 1 100 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-025 : Modification de la convention d'occupation de la salle festive « Le Trait d'Union » : les tarifs actuels semblent trop élevés, tant pour les particuliers, les associations que pour les entreprises. Les nouveaux tarifs pour un samedi jusqu'au dimanche 12 h sont de 1 200 € pour les habitants et entreprises de la commune, 1 700 € pour les habitants et entreprises hors commune, pour une journée de 9 h à 20 h ils sont de 850 € pour les habitants et entreprises de la commune, et 1300 € pour les habitants et entreprises hors commune. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-026 Approbation de la convention d'occupation d'une salle sportive du complexe « Le Trait d'Union » : les salles sportives de ce complexe seront louées tant aux particuliers qu'aux associations et entreprises et le règlement d'occupation doit être adopté par l'assemblée. Lecture de cette convention. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-027 Décision modificative n° 1 – Budget communal 2015 : suite au dépassement des dépenses de fonctionnement a l'article 67, il y a lieu d'effectuer un virement de 20 000 € à l'article 673 et diminuer les dépenses imprévues article 022 de 20 000 €. Adoptée par 21 voix pour et 1 abstention.

Délibération 2015-028 Garantie financière partielle à accorder à SEMCODA pour un prêt d'un montant total de 378 899 € - Chemin du cimetière : ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour but de financer une opération concernant 3 logements PLUS et un logement PLAI situés chemin du cimetière.
Cette garantie financière s'élève à 50 % du montant initial soit 189 449,50 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-029 Signature d'une convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique : dans le contexte actuel et le désengagement de l'état vis-à-vis des communes, le Conseil Général du Rhône souhaite pouvoir apporter son assistance aux collectivités. Depuis le 1° mars 2015, son concours est apporté dans les domaines suivants : voiries, aménagement d'espace public, bâtiments, maitrise de l'énergie, eau, assainissement, cours d'eau, aides européennes, ingénierie sociale. Cette assistance pourra s'exercer à titre gratuit au stade du conseil, et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à maitrise d'ouvrage ou pour la maitrise d'œuvre.
Il est demandé à l'assemblée son consentement pour la signature de cette convention. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-030 Achat volume et bande de terrain formant cheminement piéton – tènement Esprit Village – SLCI Promotion – rue de Sourzy : suite à la construction d'un ensemble immobilier le long de la rue de Sourzy, il y lieu de créer un cheminement piétonnier, et pour se faire, la commune doit acquérir à l'euro symbolique une partie des parcelles, et notamment une bande de terrain. La commune prend en charge l'aménagement du passage, les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-031 Modification de la délibération 2014-025 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers municipaux : l'enveloppe globale n'a pas été complètement attribuée, Monsieur le Maire souhaite octroyer une indemnité de fonction à une autre conseillère municipale. Mme Gay-Vidal percevra en tant que conseillère déléguée une indemnité de 99,98 €. Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

Questions diverses posées par les élus d'opposition :

1) Pourrait-on prévoir un chemin piétonnier le long de la route de Brasseronde qui descend vers le pôle sportif et qui est particulièrement dangereuse ? : réponse : il en existe déjà un ;
2) Comment se concrétise l'accompagnement de la délocalisation de l'exploitation agricole du centre village, qui semble être en cours (*PS : pour info, ces 2 points figuraient parmi les objectifs du PADD) ? :* réponse : en cas de délocalisation ce n'est pas une obligation et uniquement s'il y a besoin ;
3) Où en est le projet de crèche privée au mille club ? : réponse : abandonné car les autorisations n'ont pas été données à la personne qui avait l'intention de s'installer. Toutefois, un projet d'un autre ordre est en vue ;
4) Police municipale : où en est le projet annoncé par voie de presse ? : le dossier avance et nous espérons aboutir à une mutualisation avec une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Signé

Jean-Louis GERGAUD